



## Résolution des élus du CSE Siège sur les illustrateurs sonores

(Point 7)

Les élus du CSE Siège contestent le licenciement des illustrateurs sonores annoncé ce jour en séance. Les intéressés, pandémie oblige, l'ont eux appris par visio-conférence cinq jours avant la fin de leur collaboration.

Au-delà de la nécessaire présence de cette expertise dans nos équipes de fabrication, la pratique de la direction est socialement scandaleuse. Les élus de l'instance, ainsi que les organisations syndicales demandent unanimement à la direction de revoir sa copie concernant les illustrateurs sonores. Ce sont des parcours, des expériences dont nous ne pouvons-nous débarrasser ainsi.

En ne reculant pas, la direction sera responsable d'un conflit qui couve déjà. Il aura des conséquences sur la fabrication des journaux, car pour les salariés qui font l'antenne au quotidien, la prise de position va au-delà du simple soutien. C'est aussi une question d'exigence et de souci de qualité. C'est notre vision du Service Public qu'une plateforme de musiques ne remplacera pas.

Adopté à l'unanimité (par 25 voix)

Les organisations syndicales, CGT, SNJ, CFTD, CGC, FO, UNSA s'associent

Paris, le 8 décembre 2020